

Note socio-économique

Les garderies publiques : Un succès pour la collectivité

Le système de garderies publiques vise à offrir à tous et à toutes, notamment les familles à faible ou moyen revenus et les familles monoparentales, un accès aux services de garde à prix abordable. L'introduction progressive des places de garderies à 5 \$ (puis à 7 \$) au Québec depuis 1997 a permis à toutes les familles de bénéficier des services de garderies de qualité. Le coût de ce programme se situe aujourd'hui à plus d'un milliard de dollars et se voit financé à 80 % par l'État.¹ Les garderies publiques ont connu un succès sans équivoque auprès de la population en permettant la conciliation famille-travail mais aussi en améliorant les conditions de vie des femmes. Suite à ce progrès, la nouvelle politique du gouvernement canadien risque à présent d'anéantir les réussites de l'initiative québécoise en instaurant un programme de subvention aux parents plutôt que d'améliorer l'accessibilité et l'universalité des garderies publiques.

ÉTAT DE LA SITUATION

En 2003, le gouvernement fédéral a instauré une politique canadienne d'accès aux services de garde. Suite à de longues négociations, l'expertise québécoise dans ce domaine avait été reconnue et une entente entre les deux paliers de gouvernements prévoyait un versement au Québec d'un montant de 1,125 milliard \$ sur 5 ans.² Au total, l'enveloppe budgétaire fédérale pour les garderies s'élevait à 5 milliards \$ et de ce montant, un peu moins du quart était destiné au Québec.

Lors de la campagne électorale fédérale d'hiver 2005–2006, il a été proposé d'annuler les ententes fédérales/provinciales sur les garderies et de les remplacer par une politique de subvention directe aux parents. Une fois au pouvoir, le nouveau gouvernement a appliqué cette proposition en accordant aux familles 1 200 \$ par enfant de moins de six ans plutôt qu'en investissant l'argent prévu dans les ententes avec les provinces. Le montant, directement remis aux familles sous la forme d'un chèque de 100 \$ par mois, devient imposable au parent ayant le plus faible revenu et devient du même coup un incitatif à rester à la maison.

RÉUSSITE ET CRITIQUE DE L'INITIATIVE PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Au Québec, l'impact du succès des garderies publiques s'observe dans l'augmentation de la fréquentation des enfants. De 1995 à 2003, l'affluence est passée de 11 % à près de 35 % alors que la garde par les parents a diminué de 56,5 % à 33,1 %³. En comparaison avec les autres provinces, le Québec s'est clairement démarqué au chapitre de l'affluence dans les garderies publiques. La province a maintenant une fréquentation qui équivaut au double de la moyenne canadienne.

**Garde des enfants de six mois à cinq ans (en %)
Québec 1995-2003**

	1995	2003
par le parent	56,5	33,1
dans une garderie	11,0	34,7
par une personne apparenté à domicile	1,7	4,8
par une personne non apparenté à domicile	5,7	4,0
par une personne apparenté hors domicile	6,6	6,2
par une personne non apparenté hors domicile	18,6	17,3

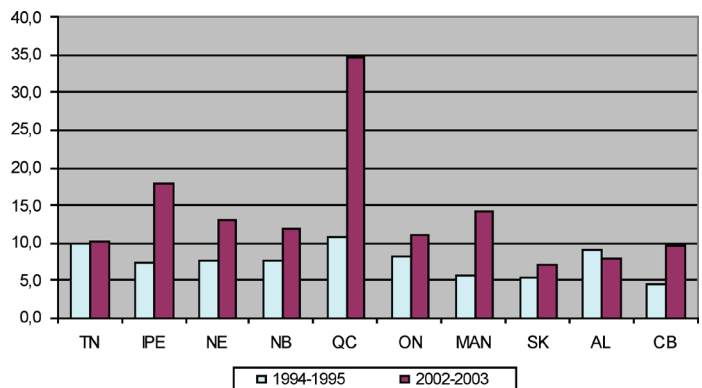
Source : calcul basé sur les chiffres de Statistique Canada, *La garde des enfants au Canada*, Mai 2006

De 1995 à 2003, l'instauration des garderies publiques a conduit, en moyenne, à une diminution de la facture de garde pour certains parents. Alors qu'en 1998, il en coûtait en moyenne 2 300 \$ par année pour faire garder un enfant, il n'en coûtait plus que 1 400 \$ en 2002. La moyenne des dépenses dans le reste du Canada est passée de 2 700 \$ à 2 800 \$. Il en coûte près de deux fois et demi plus cher en Ontario, soit 3 600 \$.⁴

Mais pour d'autres parents, dont les plus pauvres, l'instauration des garderies à 5 \$ a conduit à une augmentation des dépenses lors de l'abandon du crédit d'impôt qui existait auparavant.⁵ Cette mesure fiscale subventionnait jusqu'à 75 % les dépenses en garderies des familles les plus pauvres. En 2003, la facture quotidienne pour la garde d'un enfant dans le système public québécois est passée de 5 \$ à 7 \$, augmentant ainsi les coûts de 400 \$ par année pour la garde d'un enfant. L'amélioration du système québécois passe par le réglément du problème de facturation des services.

Lorsqu'on procède à la comparaison avec les autres provinces, la popularité des garderies publiques au Québec est encore plus évidente avec une fréquentation dépassant de trois fois celle de l'Ontario et plus du double de la moyenne canadienne.

Proportion d'enfants âgés de six mois à cinq ans en garderie selon la province



Source : calcul basé sur Statistique Canada, *La garde des enfants au Canada*, Mai 2006.

La nouvelle politique du gouvernement fédéral ne favorise pas l'accès aux garderies publiques. Bien que plus coûteuse (2,1 milliards \$ par année au lieu de 1 milliard \$),⁶ cette mesure tend à favoriser le développement des garderies privées en accordant aux parents une subvention directe au lieu d'investir directement dans le système public. Cette mesure s'ajoute aux avantages fiscaux dont bénéficient les utilisateurs des garderies privées. Le virage du gouvernement fédéral nuit aux garderies subventionnées par l'État puisqu'il retire le financement nécessaire à leur fonctionnement tout en préconisant une logique de « choix » incapable de répondre aux besoins d'accessibilité de la collectivité.

Des 2,1 milliards \$ que le gouvernement fédéral investit dans le système de bons, près de 500 millions \$ sont retournés aux QuébécoisEs. Si elle était investie dans le système de garderies publiques, cette somme, en plus de consolider le réseau actuel, pourrait créer jusqu'à 40 000 places et réduirait les délais d'attente engendrés par l'augmentation de la demande.⁷

Aux États-Unis, les *school vouchers* ou bons d'éducation, constituent une somme d'argent compensatoire allouée aux parents qui retirent leurs enfants des écoles publiques. Les groupes conservateurs favorisent cette mesure afin de financer les écoles privées aux dépens du système public.

**LA NOUVELLE SUBVENTION AUX PARENTS :
AVANTAGE AUX FAMILLES FORTUNÉES**

En imposant la subvention de 1 200 \$ au parent ayant le plus faible revenu, le programme actuel ignore la souplesse de redistribution qui existait avec le programme d'investissement public. Si l'on prend le cas d'une famille dont le revenu de 80 000 \$ est gagné entièrement par un seul des parents, c'est le second parent qui devra inclure la subvention dans ses revenus. Le montant réel de cette subvention demeure 1 200 \$ car elle tombe en deçà du seuil d'imposition. Une famille monoparentale avec un revenu de 25 000 \$ se voit imposer cette somme de 1 200 \$ qui, après impôt, revient à 825 \$. Dans le cas d'un revenu familial de 60 000 \$, soit 30 000 \$ par parent, la famille ayant recours à une garderie privé reçoit 140 \$ de plus qu'une famille ayant recours à une garderie à 7 \$. Les crédits offerts aux parents qui placent leurs enfants dans le réseau privé permettent à ces derniers de maximiser leurs déductions fiscales.

Subvention réelle pour famille avec un enfant (après impôt)⁸

Revenu familial de 80 000 \$ gagné par un des parents	1 200 \$
Revenu familial de 60 000 \$ (30 000 \$ / parent) L'enfant en garderie privée	965 \$
Revenu familial de 60 000 \$ (30 000 \$ / parent) L'enfant en garderie publique	825 \$
Revenu familial de 25 000 \$ (famille monoparentale)	825 \$

Le système de *vouchers* actuel n'est pas une forme de redistribution équitable pour la société. Il favorise les familles riches qui peuvent se permettre un parent à la maison et ce, au détriment des familles monoparentales qui se voient discriminées par cette mesure fiscale.

FEMMES ET MARCHÉ DU TRAVAIL : ÉQUITÉ SALARIALE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale insistent sur l'importance d'un investissement public dans le développement de la petite enfance.⁹ Dans ce contexte, les conditions de travail du personnel constituent un aspect essentiel d'un environnement sain pour les enfants. Il demeure un fait reconnu que le milieu des garderies est essentiellement féminin. Or, l'instauration d'un système public de garderies a permis une certaine coordination des employées des CPE qui ont vu leur salaire s'accroître au cours des dernières années. Les techniciennes en services de garde ont vu leur salaire passer de 12,49 \$ à 17,30 \$ de l'heure entre 1998 et 2003.¹⁰ Ceci représente un gain appréciable pour ces femmes qui reçoivent un salaire qui reflète de plus en plus l'ampleur de leurs responsabilités.

Alors que les conditions des travailleuses et des travailleurs s'améliorent, certaines voix s'élèvent pour dénoncer le système de garderies au Québec. Ces critiques indiquent que le rattrapage salarial que les travailleuses ont obtenu accroît les dépenses relatives à la rémunération de 35 % et gonfle par conséquent les coûts du système public à l'opposé d'un système privé où les salaires sont négociés isolément dans chaque établissement. L'augmentation de la masse salariale globale devrait réjouir la collectivité puisqu'elle entraîne un meilleur niveau de vie pour des milliers de familles. Un système privé a pour premier objectif d'accumuler les profits alors qu'à l'inverse, le système public a pour but le mieux-être de la collectivité.

En outre, les techniciennes en services de garde sont souvent plus scolarisées que les responsables de services de garde en milieu familial. Au moment où le gouvernement est sur le point de régler la question de l'équité salariale, il serait déplorable de renvoyer l'augmentation des coûts du système sur le dos des travailleuses. La reconnaissance des compétences et l'octroi d'un salaire décent constituent de bons incitatifs pour retenir les employées et inciter plus de gens à s'investir dans le domaine.

CONCLUSION : UNIVERSALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

En abdiquant son rôle dans l'amélioration des services de garde publics et en remettant une somme en argent aux particuliers plutôt que d'investir dans les services sociaux, le gouvernement fédéral remet en question l'universalité des services et exerce une pression financière sur les familles monoparentales et les familles pauvres. Ces subventions, plus coûteuses que l'ancien programme national des services de gardes, engendrent un transfert d'argent direct aux familles riches ayant déjà recours aux services de gardes privés et dont les besoins ne sont pas criants. Ces coupures réduisent également les places disponibles dans les garderies publiques.

Alors que le gouvernement fédéral revoit sa stratégie et que revient en force le projet d'un programme national de services de garde inspiré par l'initiative québécoise, quelques recommandations peuvent être formulées afin d'améliorer le système actuel et de promouvoir les principes d'universalité et d'accessibilité.

D'abord, en transformant les subventions aux parents en financement direct des garderies, le gouvernement fédéral permettrait au Québec de récupérer près de 500 millions \$ annuellement. Ces fonds permettraient la création de places supplémentaires pour combler la forte demande actuelle. C'est dans cette perspective, en instaurant la gratuité, que le gouvernement québécois peut corriger l'injustice fiscale causée aux familles pauvres durant la transition entre le système des crédits d'impôts à celui du coût fixe à 5 \$. Le système parallèle de garderies privées ne devrait plus être financé par le jeu du crédit d'impôt au détriment du système public. En outre, notons que c'est en favorisant un système basé sur les besoins et l'équité et non sur le profit que le travail des éducatrices pourra être rémunéré à sa juste valeur. Quant à la privatisation, elle aurait pour effet de limiter la progression des salaires dans un domaine où le traitement équitable est en voie de devenir réalité.

Marc Daoud

Notes

- 1 TOUGAS, Jocelyne, *Child Care in Quebec : Where There's a Will, There's a Way*, ChildCare Advocacy Association of Canada, p. 3. En ligne : http://www.childcareadvocacy.ca/resources/pdf/QUE_CHILD_CARE.pdf
- 2 CASTONGUAY, Alec, *Ottawa et Québec s'entendent à l'arraché sur les garderies*, Le Devoir, vendredi 28 octobre 2005, p. A3.
- 3 Calcul basé sur les chiffres de Statistique Canada, *La garde des enfants au Canada*, Mai 2006. En ligne : <http://www.statcan.ca/francais/research/89-599-MIF/89-599-MIF2006003.pdf>
- 4 BUSHNIK, Tracey, *La garde des enfants au Canada*, Statistique Canada, mai 2006, p. 23.
- 5 PETIT, Martin, *Les garderies à 5 \$*, L'aut'journal, Juillet 2000. En ligne : <http://www.lautjournal.info/autjourarchives.asp?article=588&noje=191>
- 6 Calcul basé sur le nombre d'enfants de 0 à 5 ans au Canada en 2006. Statistique Canada. Population de 0 à 4 ans et population de 5 ans.
- 7 Calcul basé sur un coût moyen de 8 000 \$ par place en CPE-installations et CPE-réseau familial
- 8 Calcul basé sur le mode d'imposition 2006.
- 9 YWCA, *Pour une architecture communautaire de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, Mars 2006, p. 5.
- 10 TOUGAS, Jocelyne, *Child Care in Quebec : Where There's a Will, There's a Way*, ChildCare Advocacy Association of Canada, p. 5.